

Interpellation ordinaire de Jean-François Cachin

Les transmissions des demandes d'autorisations et d'annonces à la police de commerce ne sont plus possibles en ligne

Depuis plusieurs semaines, les transmissions des demandes d'autorisations et d'annonces à la Police du commerce ne peuvent plus être transmises en ligne.

Par cette interpellation ordinaire, je m'interroge sur les raisons de cette modification de procédure qui était simple, pratique et surtout rapide.

Dès lors, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Depuis quand cette procédure a été modifiée ?
2. Quelles sont les raisons de cette modification de procédure ?
3. Une nouvelle procédure en ligne sera-t-elle à nouveau possible ?
4. Si oui, quand, si non, pour quelles raisons ?

Je remercie déjà la Municipalité de bien vouloir répondre à mes questions.

Jean-François Cachin
Conseil communal PLR

Lausanne, le 22 novembre 2011